

MÉTROPOLE DE LYON

GRANDLYON
la métropole

RÉFÉRENTS DE L'ACTION

Nathanaël COTTEBRUNE
Chargé de mission espaces naturels et agricoles
ncottebrune@grandlyon.com
07 61 02 43 53

NOM DE LA DIRECTION

Direction Environnement, écologie, énergie (DEEE)

LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

Soutien à la filière bois

Dates de début et de fin du projet	Accompagnement de la filière bois depuis 2018.
Contexte et historique du projet	<p>La Métropole a décidé d'accompagner des acteurs clés de la filière bois à partir de 2018 pour répondre à l'objectif de structuration de la filière bois régionale inscrite dans le plan climat énergie territorial.</p> <p>Un diagnostic des peuplements forestiers privés métropolitains a été réalisé par le CRPF en 2019. La forêt couvre 13,7 % de la superficie métropolitaine. Elle est surtout privée (74 %) et très morcelée : 98 % des propriétaires forestiers métropolitains ont moins de 4 ha.</p> <p>Constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les collectivités ont une consommation en bois qui augmentent de façon importante (bois pour le chauffage). - L'état des forêts s'est dégradé fortement (sécheresse, canicule...). - La forêt dispose aussi d'une fonction écologique à développer et d'une fonction d'accueil du public à promouvoir.
Objectifs visés par l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture pérenne et durable des besoins en bois pour le chauffage et la construction - Contribuer à la bonne santé écologique de nos forêts
Mise en œuvre	
Actions réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic des peuplements forestiers privés métropolitains - Animation pour la gestion collective de massif - Sensibilisation et soutien financier des propriétaires forestiers privés pour une gestion durable de leur forêt - Accompagnement des services de la Métropole sur la connaissance de la filière bois - Actions de promotion du bois à destination d'un public de professionnels
Actions en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Animation pour la gestion collective de massif : aucun regroupement sur la Métropole à ce jour - Soutien financier des propriétaires forestiers privés pour une gestion durable de leur forêt : 2 Projets sylvicoles territoriaux à proximité de la métropole - Accompagnement des services de la Métropole sur la connaissance de la filière bois : participation à des réunions techniques - Actions de promotion du bois à destination d'un public de professionnels : plusieurs évènements réalisés
Prochaines étapes	Ouverture du partenariat pour développer une gestion durable des boisements (pas de coupe rase notamment) approvisionnant les chaufferies bois de la Métropole
Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	<p>Soutien financier de la Métropole de Lyon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sylvactes = 100 000 € en 2019 (subvention d'investissement) – projet de subventions 2021-2023 : 430 000 € (CP juillet 2021) - Fibois Rhône = 9 900 € en 2020 (subvention de fonctionnement) – projet de subvention 2021 : 10 000 € (CP octobre 2021) - CRPF = 10 000 € en 2020 (subvention de fonctionnement)
Freins rencontrés/ solutions apportées	Réticence des constructeurs et des aménageurs d'espaces publics à utiliser le bois : faire évoluer les droits à construire, sensibilisation, formation des prescripteurs à l'usage du bois

Facteurs de réussite	Évolution des mentalités et de la réglementation vis-à-vis du matériau bois, approvisionnement local en quantité et qualité...
Acteurs impliqués et rôles	<ul style="list-style-type: none">- Sylvacctes : fond de soutien régional à des investissements forestiers durables.- Fibois Rhône : promeut la filière bois en intégrant ce matériau dans la construction.- CRPF : accompagne les propriétaires privés dans leur gestion forestière.- Un nouvel acteur à identifier pour renforcer une gestion forestière plus écologique et respectueuse du paysage
Date de mise à jour de la fiche	17/09/2021

EN BREF

Descriptif

La Métropole soutient des acteurs clés de la filière bois local et régional pour répondre au besoin d'approvisionnement des chaufferies bois métropolitaines, à la lutte contre le réchauffement climatique par le stockage du carbone et au développement d'une gestion forestière respectueuse des fonctions écologiques et paysagères des massifs.

Étapes clés

- Délibération et signature annuelle des conventions avec les acteurs de la filière bois (Fibois et CRPF)
- Novembre 2019 : attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association Sylv'acctes pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux pour les années 2019 et 2020
- Juillet 2021 : attribution d'une nouvelle subvention de 430 000 € à l'association Sylv'acctes pour les années 2021 à 2023